

Bruxelles, 28.05.2015

Monsieur le Député,

Je vous remercie pour votre lettre en date du 20 février dernier me faisant part de vos préoccupations relatives au climat social caractérisant actuellement l'Office européen des brevets ('OEB').

L'Organisation européenne des brevets ('l'Organisation'), dont l'OEB est l'organe exécutif, est une institution internationale indépendante qui n'a aucun lien organique avec l'Union européenne. Elle est composée, outre l'OEB, par un organe législatif, le Conseil d'administration, où siègent les représentants des Etats constituant l'Organisation (38 Etats dont les 28 Etats membres de l'Union européenne) qui a pour mission notamment de contrôler l'activité de l'OEB dont son Président assume la responsabilité. La Commission ne dispose dans cette assemblée que d'un statut d'observateur.

Je suis informée des tensions sociales qui sont apparues entre le management de l'OEB et les représentants de son personnel, et qui ont été largement relayées par la presse.

Comme vous le relevez dans votre lettre, l'OEB sera en charge de la délivrance et de la gestion du brevet européen à effet unitaire. Dans cette optique, j'ai donné instruction à mes services qui représentent la Commission européenne comme observateur au Conseil d'administration, de suivre de près l'évolution de la situation.

J'ai par ailleurs demandé au Président de l'OEB de tout mettre en œuvre pour un retour à un dialogue social constructif.

Monsieur Philip Cordery
Député des français du Benelux
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
F- 75007 Paris

A ce titre, j'accueille avec intérêt les récentes initiatives annoncées et la détermination du Conseil d'Administration de l'OEB de traiter cette question de manière prioritaire.

J'espère que ceci est l'amorce d'un processus de retour durable et d'un dialogue social de qualité au sein de l'OEB.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma haute considération.



Elżbieta Bieńkowska